

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 23 JUL. 2024
**modifiant l'arrêté du 17 janvier 2023 fixant la liste des représentants siégeant au sein de
la formation spécialisée du comité social d'administration des services pénitentiaires
d'insertion et de probation**

NOR : JUSK2420376A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2023 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration des services pénitentiaires d'insertion et de probation, auxquelles ont procédé les organisations syndicales siégeant au sein de ce comité, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 susvisé,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 17 janvier 2023 susvisé est remplacé par :

La liste des représentants titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration des services pénitentiaires d'insertion et de probation est fixée comme suit :

Organisations syndicales	Représentants titulaires	Représentants suppléants
CGT Insertion Probation (3 sièges)	Mme Kelly BIANCO Mme Marion BONNEAUD M. Benjamin BONS	M: Laurent GIANGRECO M. Damien GOURSAUD Mme Odile VANDEKERCKHOVE
UFAP UNSa Justice (2 sièges)	M. Simon-Pierre LAGOUCHE M. Jérémy RIVIERE	Mme Françoise GUEUGNEAU Mme Catherine DOUGLAS
SNEPAP-FSU (2 sièges)	Mme Estelle CARRAUD Mme Marianne GIRARD	Mme Virginie SAUTERAUD M. Gautier SCHONT
FO Justice (1 siège)	M. Sébastien MONNET	Mme Mounia BOUCH VERMES

Article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **23 JUL. 2024**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

P/Le directeur de l'administration pénitentiaire,

M TANGUY

